

Bulletin d'inscription aux prestations de service de la PMA

Renseignements sur l'entreprise			
Raison sociale :			
Gérant (Nom et prénom) :			
N° carte agricole :		N° ridet :	
Adresse de facturation :			
Téléphone :		Mobilis :	
E-mail :			
Commune d'exploitation :			
Adhérent à une association ?	Oui	Non	Laquelle ?

1- L'appareil à régler			
Type ¹		Marque	Largeur de travail
	Charrue		mètres
	Faucheuse		mètres
	Andaineur		mètres
	Gyrobroyeur		mètres
	Pulvérisateur		mètres
	Semoir		mètres
	Épandeur d'engrais		mètres
	Moissonneuse		mètres
	Presse		mètres
			mètres

¹ : Cochez le type d'outil à régler correspondant à votre appareil

Description du problème : _____

2- Tarification ² - Carte Agricole			
	Province Sud	Province Nord	Province des Iles
Tarif horaire	4 000 XPF	2 000 XPF	1 200 XPF
Déplacement	12 000 XPF	5 000 XPF	5 000 XPF
Total facturé	XPF	XPF	XPF

Bulletin d'inscription aux prestations de service de la PMA

Le matériel concerné :

Cette prestation concerne les outils attelés, tractés ou automoteurs utilisés dans le cadre d'une activité agricole. Le technicien de la PMA se réserve le droit de refuser un réglage selon sa disponibilité, ses compétences ou le matériel nécessaire au réglage.

Comment s'inscrire ?

- Remplissez et signez le bulletin d'inscription ;
- Envoyez-le à pma@canc.nc
- Un technicien prendra rendez-vous avec vous (Lorenzo 75 72 52 ; Laura 79 72 48)
- A la suite de la prestation la facture vous sera envoyée avec le rapport

Les tarifs :

Les tarifs ont été validés par la décision de bureau du 25 août 2020 (N°2020/BUR/22) et du 1^{er} juin 2021

Le tarif de base comprend 2 équipements à régler et le déplacement est forfaitaire par province. Le tarif dépend du siège social de la carte agricole.

Type	Description	Unité	PS	PN	PIL
Appui technique agriculteur	Réglage, diagnostic, étalonnage, ...	Heure	4 000	2 000	1 200
Déplacement	Déplacement	Forfait	12 000	5 000	5 000

Toute heure commencée est due.

La PMA intervient dans la mesure de ces capacités techniques et matériel et selon ses disponibilités.

Vos engagements

Pour que le réglage de l'outil puisse être réalisé par notre technicien vous vous engagez à :

- **Être présent** durant toutes l'intervention du technicien(ne).
- Ce que votre **matériel** soit :
 - **Attelé** au tracteur ;
 - **Propre** ;
 - **En état** de fonctionnement ;

Annulation :

En cas d'annulation, vous devez prévenir **au moins 24h avant**. Dans le cas contraire la prestation vous sera facturée 6 000 XPF.

Compte rendu et facturation :

A la suite de l'intervention, un compte rendu vous sera envoyé par mail ainsi que la facture.

Date et signature :